

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ECOFI OBLIGATIONS INTERNATIONALES

Code ISIN: FR0007381983

FIA soumis au droit français

Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Groupe CREDIT COOPERATIF

Objectif et politique d'investissement

De classification « Obligations et autres titres de créance internationaux », l'objectif de gestion du FCP est de procurer, sur un horizon de placement supérieur à deux ans, une optimisation de la performance d'un portefeuille exposé sur les marchés de taux représentatifs des émetteurs souverains (Etats de la zone OCDE) sélectionnés en fonction de critères socialement responsables.

Le FCP ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur mais fera l'objet d'une gestion discrétionnaire. Aucun indicateur de référence n'est donc défini. Néanmoins, à titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée *a posteriori* à l'EuroMTS 3-5 ans.

L'univers d'investissement du FCP est filtré en amont selon les principes de notre gestion ISR dite « ISR Engagée ».

Le processus ISR repose sur l'évaluation de la performance ESG (i.e. critères « environnementaux, sociaux et de gouvernance ») des Etats membres de l'OCDE, de la zone Euro, membres ou candidats de l'Union Européenne, fondée sur les critères d'évaluation utilisés notamment par Vigeo.

L'analyse de la performance ESG des Etats est concentrée sur une quinzaine de critères jugés les plus essentiels par la société de gestion (exemples : ratification des conventions internationales environnementales, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies, taux de chômage, taux de scolarisation, libertés politiques), avec une surpondération des indicateurs quantitatifs de résultat et de ceux de la « Touche ECOFI » en lien avec les valeurs du Groupe Crédit Coopératif (efficacité gouvernementale, égalité hommes-femmes, dépenses publiques en matière de santé et d'éducation, prévention et lutte contre la corruption).

La note ESG globale attribuée aux Etats est ensuite répartie en déciles.

Les investissements en titres émis par les Etats non notés ou les plus mal notés (note ESG comprise entre les déciles 9 et 10) ainsi que les Etats considérés par le Crédit Coopératif comme ayant un cadre réglementaire insuffisant et désignés couramment comme des « paradis fiscaux et judiciaires » ne sont pas autorisés.

Au sein de l'univers ainsi filtré, la stratégie du FCP est d'essence discrétionnaire.

Le portefeuille est composé à hauteur de 90% au minimum d'instruments de taux d'intérêt (obligations, titres de créance, pensions livrées...) libellés en euros ou en devises étrangères et émis ou garantis par un Etat souverain de la zone Euro ou par la Norvège, la Suède, la Suisse, le Canada, les Etats-Unis, le Japon, l'Australie et le Royaume-Uni.

Les obligations, titres de créance négociables et instruments du marché monétaire, émis ou garantis par un pays de la zone Euro ou par la Norvège, la Suède, la Suisse, le Canada, les Etats-Unis, le Japon, l'Australie et le Royaume-Uni sont éligibles à l'actif net du FCP. Le FCP pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net sur des titres obligataires d'autres pays de la zone OCDE.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre « -2 » et « +6 ».

Le FCP peut intervenir sur des contrats financiers (i.e. instruments financiers à terme), à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers, et/ou négociés de gré à gré. Les interventions prennent la forme de futures, de swaps simples ou d'options. En matière de devises, elles sont orientées sur les devises des marchés suivants : Australie (AUD), Canada (CAD), Suisse (CHF), Royaume-Uni (GBP), Japon (JPY), Norvège (NOK), Suède (SEK), Etats-Unis (USD) jusqu'à 40% maximum de l'actif net et à titre accessoire sur les autres devises liquides des pays de l'OCDE. Ces interventions sont destinées à piloter le risque de taux et de change dans la zone géographique où le portefeuille est exposé pour tirer profit des variations de ces marchés.

La fraction du portefeuille investie en parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA est limitée à 10% maximum de l'actif net. Il s'agit d'OPCVM et/ou de FIA de droit français relevant des classifications AMF « monétaire court terme », « monétaire », ou de règles résultant de la classification AMF « obligations et autres titres de créance libellés en euro » ou sans classification AMF. Ces OPC pourront être promus ou gérés par Ecofi Investissements ou l'une de ses filiales.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP a recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et, jusqu'à 10 % maximum de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.

La durée de placement recommandée est supérieure à deux ans.

La valeur liquidative est quotidienne chaque jour de bourse ouvert à Paris. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées à 11h30 et exécutées à cours inconnu (soit sur la base des cours du jour), avec règlement des rachats dans un délai d'un jour suivant celui de l'évaluation.

Profil de risque et de rendement

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années. Le fonds est classé dans la catégorie 3 en raison de son exposition aux obligations libellées en euros. Son profil rendement / risque est modéré.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur :

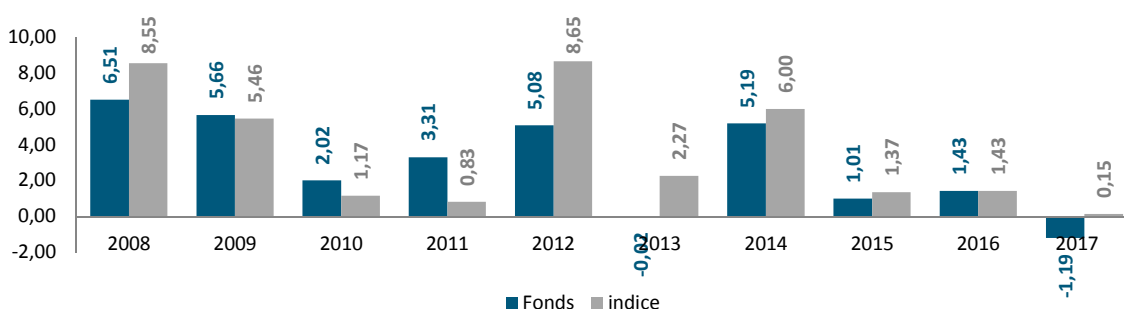
Risque de crédit : risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés à son égard) et le risque de dégradation de signature (réduction de la qualité d'un émetteur vue par le marché).

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	0,50% maximum TTC	Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Frais de sortie	Néant	Les frais d'entrée et de sortie indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants	0,60% maximum TTC	Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2016. Ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commission de performance	Néant	Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.ecofi.fr

Performances passées



Indicateur de référence *a posteriori* : EuroMTS 3/5 ans (ticker Bloomberg : EMTXBRT).

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La performance du FCP est calculée dividendes et coupons nets réinvestis.

Les performances présentées dans le graphique ci-dessus le sont toutes charges incluses.

Le FCP a été créé le 2 décembre 1985.

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

- **Nom du dépositaire** : CACEIS BANK
- **Forme juridique**: FCP
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FIA** : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients- 22 rue Joubert - 75009 PARIS- Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 – email : contact@ecofi.fr.
- **Informations pratiques sur la valeur liquidative** : La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.ecofi.fr).
- **Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.
- **Politique de rémunération** : Les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients- 22 rue Joubert - 75009 PARIS - Tél : 01.44.88.39.06 Fax : 01.44.88.39.39 email : contact@ecofi.fr ou sur son site internet.
- Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur de part qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.
- Le FCP n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ecofi Investissements est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/01/2018.